



COURS PARTICULIER	1 <sup>ère</sup> heure	heures suivantes ou personne supplémentaire
PAV/ catamaran/habitable	56 €	42 €
Paddle	34 €	26 €

STOCKAGE	
1 jour	8 €
1 semaine	48 €
1 mois été	131 €
1 mois hors saison	56 €

COUPONS	
l'unité	25 €

CLUB ENFANT	
Semestre	126 €
Année	223 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Daniel BALLESTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication/notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Reçu en sous-préfecture le  
N° identifiant unique:  
Publié/notifié le